comprendrez, une réponse plus précise puisque cela ne dépend pas de moi.

Je crois, cette fois-ci, avoir répondu à toutes les questions mal peut-être ou insuffisamment au gré de ceux qui m'ont interrogé, mais du mieux que j'ai pu.

M. le Bourgmestre. Monsieur Dispy, vous avez une dernière fois la parole.

M. Dispy. Monsieur l'Echevin, en quoi, selon vous, l'expression feu vert, correspond-elle à un engagement ministériel réel? Je vous pose la question pour l'hôpital d'enfants.

Lorsque vous dites « feu vert » est-ce une simple déclaration d'intention ou une décision du Ministre qui, par écrit, constitue un engagement? Je crains que ce soit autre chose qu'un engagement aussi précis et, par conséquent, cela diminue la portée de votre feu vert et cela entraîne la série de méfiances dont j'ai fait état tout à l'heure en faisant allusion au chat échaudé qui craint l'eau froide.

M. l'Echevin Van Halteren. Mais je réponds à M. Dispy en disant que je ne puis lui répondre autre chose que ce qui est écrit dans le texte, nous avons le feu vert du Ministère et il est du reste impossible au Ministre de nous donner une réponse précise si ce n'est sur pièces.

Le Ministre a autorisé l'étude, il a délégué quelqu'un, il attend les pièces, le bureau de programmation y travaille activement, quand les pièces seront là, le Ministre pourra donner un avis favorable ou défavorable. En attendant, il m'est administrativement impossible d'obtenir de lui autre chose, il ne pourrait pas nous le donner.

Monsieur Deconinck, ce n'est pas du tout un crédit pour forcer la main des ministres, puisque ce crédit n'a été inséré dans le budget que quand nous avons obtenu le feu vert dont parle M. Dispy. Vous me faites dire le contraire de ce que j'ai dit. Quand j'aurai l'accord des ministres, puisque vous prenez la comparaison, je prends la mer, quand j'aurai

l'accord des ministres, je mettrai dans le budget, en attendant, j'attends d'avoir l'accord des ministres. Je n'ai rien d'autre à dire. *(Bruits.)*

M. le Bourgmestre. Mes chers Collègues, nous sommes saisis de deux vœux présentés par M. Deconinck. Il y a lieu de voter d'abord sur l'opportunité, cela c'est au Conseil à apprécier. Auparavant et sur ce point, je donne la parole à M. Brouhon.

M. Brouhon. Monsieur le Bourgmestre, M. l'Echevin nous a exposé une série de difficultés qu'il rencontre. Nous lui avons dit que l'opposition est disposée à participer à une action, à une démarche auprès du Pouvoir supérieur, c'est-à-dire auprès du Ministre de la Santé publique pour exposer l'ensemble des problèmes qui se posent à la Commission d'Assistance publique.

Dans le rapport qui nous est soumis, on souligne la nécessité d'obtenir les crédits pour ouvrir la section flamande à l'école de médecine de l'Hôpital Brugmann. C'est donc là un des problèmes posés. Si M. l'Echevin veut bien accepter cette idée, je crois que cela pourrait résoudre la question, du moins dans l'immédiat.

M. le Bourgmestre. Cela n'est pas opportun étant donné les intentions qui ont été exprimées sur les bancs du Collège et du Conseil. Je pense que pour la bonne règle, M. le Secrétaire va donner lecture du texte en néerlandais et en français. Je vais proposer au Conseil, qu'étant donné les décisions prises et les intentions exprimées, de déclarer que ces vœux sont inopportuns.

M. Pierson. Je souhaiterais que le Collège s'exprime avec un peu plus de précision. Le rapport de l'Echevin fait état d'intentions qui tendent à organiser une section néerlandaise à l'Ecole d'Infirmières. Il y a des difficultés, le problème est à l'étude et un groupe de l'opposition a proposé une démarche collective. Est-ce que le Collège confirme ses intentions et est-ce que le Collège est d'accord pour associer l'opposition à cette démarche collective à bref délai?

Dans ce cas, personnellement, je puis croire qu'il serait souhaitable que M. Deconinck retarde le vote sur ce vœu jusqu'après la démarche auprès de l'Autorité supérieure. Je trouverais assez déplaisant de devoir nous prononcer sur l'opportunité d'un vœu sur le fond duquel nous sommes d'accord, puisque même le Collège est d'accord. Alors, je crois vraiment qu'il serait de l'intérêt, non pas de renoncer au vœu, mais d'en postposer le vote jusqu'au résultat de cette démarche auprès de l'Autorité supérieure.

Is de heer Deconinck het daarmee eens? Ja?

M. le Bourgmestre. Alors nous allons voter, mes chers Collègues sur le projet du budget.

— Er wordt overgegaan tot de hoofdelijke stemming.

— Il est procédé au vote par appel nominal.

31 leden nemen deel aan de stemming;

31 membres prennent part au vote;

20 leden antwoorden ja;

20 membres répondent oui;

11 leden onthouden zich.

11 membres s'abstiennent.

— Bijgevolg worden de conclusies van het verslag aangenomen.

— En conséquence, les conclusions du rapport sont adoptées.

Hebben voor gestemd:

Ont voté pour: de heren-MM. Musin, Cousin, Klein, Van Cutsem, Mevr.-Mme Servaes, de heren-MM. Vandekerckhoven, De Rons, Mej.-Mlle Van den Heuvel, Mevr.-Mme Van Leynseele, de heren-MM. Piron, Morelle, Van Halteren, Jonckheere, Deschuyffeleer, Mergam, Janssens, Mevr.-Mme Avella, de heren-MM. Creyelman, Pire en-et Cooremans.

Hebben zich onthouden:
Se sont abstenus: de heren-MM. Deconinck, De Greef, H., Thielemans, Pierson, Brouhon, De Greef, C., Pellegrin, Vande Broeck, Schouppe, Dispy en-et Van Geyt.

15

Qu'est-ce que le Collège envisage d'organiser pour commémorer dignement le cinquantième anniversaire de la mort de notre grand poète national Emile Verhaeren?

Question de M. Musin.

M. Musin. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs, je serai très bref, je me bornerai à répéter la question que j'ai posée par écrit au Collège: « Je voudrais savoir ce que la Ville a l'intention d'organiser pour commémorer l'anniversaire de la mort de notre grand poète Emile Verhaeren ».

Je me permettrai d'ajouter que deux villes belges, en particulier, ont organisé déjà ou plutôt l'une d'elle, a organisé en octobre dernier et l'autre va organiser à la fin de ce mois-ci une manifestation très importante: la ville de Mons et la province du Hainaut se sont associées pour mettre sur pied une série de manifestations qui se sont déroulées à Mons, le 22 octobre dernier, et la ville et la province d'Anvers se sont elles-mêmes réunies pour organiser, le 27 de ce mois, une très grande manifestation avec voyage à bord du *Flandria* et inauguration du nouveau musée E. Verhaeren: le Musée du Passeur à Saint-Amand; d'autres villes de province, certaines toutes petites d'ailleurs: Couvin, Eupen, Gosselies, etc,... sans parler de chefs-lieux comme Liège, Louvain, Tournai et Namur, ont déjà organisé des manifestations dans le cadre de cette commémoration de la mort de Verhaeren.

M. le Bourgmestre. Mme l'Echevin Van Leynseele vous répondra à ce sujet. Mais je vais vous répondre en ce qui me concerne.

Au mois de septembre dernier, le Service de l'Instruction publique m'a proposé de rendre hommage à Emile Verhaeren, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa mort, en organisant une exposition retraçant les divers aspects de la vie et de l'œuvre de ce grand poète sur le plan pédagogique. Cette exposition aura lieu.

Des documents ont été obligeamment prêtés par les archives communales et des reproductions photographiques provenant de sources privées et officielles dont la Bibliothèque royale. Cette exposition est installée au Lycée Dachsbeck et elle s'ouvrira samedi prochain à midi.

Je saisis l'occasion pour en faire part aux membres du Conseil communal qui voudront bien assister à l'inauguration.

Elle restera ouverte jusqu'au 15 janvier et est évidemment accessible aux élèves des écoles. Ce n'est donc pas une exposition au public. Une notice a été rédigée en vue de faciliter la tâche de nos instituteurs et professeurs. En outre, une leçon sera consacrée au poète dans chacun des établissements avec récitations de poèmes et commentaires.

Voilà un des aspects de la question mais, d'autre part, le Collège a été saisi d'une demande d'autorisation: organiser une exposition de caractère national par le Commissariat Général au Tourisme. Je suppose que c'est à cela que vous faites allusion. Il s'agit d'une exposition itinérante de textes et surtout de photos rappelant les lieux où le poète a vécu, ou illustrant certaines de ses œuvres. Cette exposition paraît déjà avoir été présentée en certaines localités, notamment à Mons.

Y a-t-il malentendu, ou contradiction, je n'en sais rien. En tout cas, cette exposition serait ouverte dans la Salle de Milice du 20 au 31 décembre 1966, à moins qu'il y ait eu une modification, ce que nous ignorons.

Je donne la parole à Mme l'Echevin Van Leynseele pour nous exposer un autre aspect de la question.

Mme l'Echevin Van Leynseele. Monsieur le Bourgmestre, je suis heureuse de pouvoir annoncer à mes collègues que le 19 décembre, à la demande du Collège, le Théâtre royal du

Parc organisera une grande séance d'hommage à Emile Verhaeren avec le concours des artistes du Parc et des Jeunesses Poétiques.

M. Musin. Merci beaucoup, Monsieur le Bourgmestre et Madame l'Echevin, pour ces précisions. Je souhaiterais que cette manifestation du Théâtre du Parc soit placée véritablement sous l'égide de la Ville de Bruxelles, et que ce soit dûment annoncé.

— *Het incident is gesloten.*

— *L'incident est clos.*

16

Il me revient que la Ligue esthétique belge réétudiera, avec la Province de Brabant, les projets d'aménagement de la place de la Vieille Halle aux Blés, dans le but de réaliser une harmonisation avec les très belles maisons ornant le fond de la place.

Quelle est la collaboration de la Ville, dans ce domaine, et quelles sont les propositions du Collège ?

Question de M. Pellegrin.

M. le Bourgmestre. Je donne la parole à M. Pellegrin pour le développement de sa question.

M. Pellegrin. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, vous aurez lu comme moi sans doute, dans une brochure éditée par la Ligue esthétique belge, parue il y a quelques semaines, que cette A.S.B.L. réétudiera avec la Province de Brabant, les nouveaux projets d'aménagement de la Vieille Halle aux Blés, dans le but de réaliser une harmonisation convenable avec les très belles maisons ornant le fond de la place.

Cet écho m'a quelque peu étonné du fait que j'avais la conviction que la Députation permanente avait, si mes renseignements sont exacts, décidé de renoncer à la construction

du nouveau complexe provincial qu'il avait été question d'ériger à la place de la Vieille Halle aux Blés.

Mais tout en m'étonnant, cet écho a aussi éveillé mes craintes, quant à l'avenir qui est réservé à cette place historique.

Je me souviens avoir été ici, en 1962 et en 1963, le témoin de véhémentes et longues discussions, entre un membre de la majorité et le Collège, au sujet de la physionomie que revêtirait cette place caractéristique, véritable écrin de vieilles maisons monyenâgeuses, après la construction par la Province de Brabant, du complexe ultra-moderne que celle-ci se proposait de réaliser à cet endroit.

En effet, au cours de la séance du 26 décembre 1962, à l'occasion de l'adoption provisoire du plan particulier d'aménagement des îlots compris entre la rue Saint-Jean, la place de l'Albertine, le boulevard de l'Empereur, les rues d'Accolay, Philippe de Champagne, du Midi et du Lombard, l'Echevin des Travaux publics à l'époque annonçait que ce plan avait pour effet de ménager également les belles façades de la Vieille Halle aux Blés qui ne pourraient plus ainsi être démolies, une fois l'arrêté d'approbation intervenu.

Implicitement, l'Echevin faisait ici allusion aux nombreuses belles façades que la Province venait de faire démolir, façades qui malheureusement, faute de prévoyance de la part du Collège, n'avaient jamais bénéficié d'une mesure de protection ou de conservation.

Cette déclaration avait suffi pour mettre le feux aux poudres et permettre à ce conseiller de la majorité de jeter feux et flammes contre le Collège qui n'avait su préserver plusieurs de ces belles façades qui, depuis plusieurs siècles, avaient donné et conservé ce caractère moyenâgeux auquel la Province, en quelques coups de pioches, venait de mettre fin.

Ne ménageant pas ces mots, ce membre de la majorité déclarait que le Collège avait « tout simplement placé le Conseil communal devant une bombe à retardement ». Il rappelait que, le vendredi précédent, le Conseil s'était trouvé, en Sections réunies, en présence d'une maquette tenue secrète depuis longtemps par l'Echevin des Travaux publics, alors

qu'en revanche, un journal de la place avait pu écrire dans un article — et je cite encore — : « On sait que la démolition des maisons insalubres ayant été estimée nécessaire, des plans de modernisation de divers quartiers ont été projetés. Il nous revient que les plans des bâtiments provinciaux, place de la Vieille Halle aux Blés, seraient prochainement soumis en séance publique au Conseil communal où ils rencontreraient certaines oppositions ».

Et, en effet, cette opposition s'est manifestée, comme je le dis, par la bouche d'un membre de la majorité! Celui-ci reprochait au Collège de ne pas s'être élevé énergiquement contre le projet présenté par leurs amis politiques constituant la Députation permanente provinciale, de construire un bâtiment à architecture trop moderne aux abords de cette vieille place à caractère historique.

En bref, il était reproché au Collège d'avoir manqué de vigilance et de bon goût dans cette affaire de rénovation de la place de la Vieille Halle aux Blés.

Cette opinion fut d'ailleurs confirmée, au cours de la séance du 18 mars 1963, à l'occasion de la discussion au sujet de l'adoption définitive du plan de l'îlot dans lequel se trouvent les bâtiments du Gouvernement provincial.

Feu Mme Vandervelde, qui faisait partie du Comité de Coordination Culturelle du Brabant, signalait qu'on s'était, au sein de ce comité, fort inquiété des projets de la Ville au point de vue architectural.

Ayant posé la question de savoir si la Ville s'était mise d'accord avec la Province, l'Echevin des Travaux publics de l'époque avait répondu textuellement ceci : « En fait, nous avons pris contact avec les représentants de la Province et il est apparu qu'il y avait peut-être un manque d'équilibre entre les bâtiments à ériger ou proposés par la Ville de Bruxelles et ceux de la Province ».

Cet échevin ajoutait que les représentants de la Ville avaient pris contact avec ceux de la Province, afin que les bâtiments de la place de la Vieille Halle aux Blés ainsi que ceux qui doivent réaliser l'harmonie de la place Saint-Jean, soient revus, afin qu'il y ait une harmonie de masse et de style.

Voilà, Mesdames et Messieurs, où nous en étions le 18 mars 1963.

Depuis, trois ans et demi se sont écoulés; plus jamais le Collège ne nous a parlé de ces fameux projets. Or, nous apprenons, aujourd'hui, que la Ligue esthétique belge s'apprête à étudier, avec la Province, le caractère architectural du nouveau bâtiment provincial.

La Ville va-t-elle, encore une fois, se faire évincer dans l'étude préparatoire de ces projets?

Le Conseil communal se trouvera-t-il à nouveau devant le fait accompli, comme en 1962?

Où en est l'exécution de l'engagement pris par l'Echevin des Travaux publics, le 18 mars 1963, c'est-à-dire celui de revoir avec la Province, l'équilibre qui doit présider à la réalisation de l'harmonie souhaitée entre les bâtiments anciens et nouveaux de la place de la Vieille Halle aux Blés?

C'est donc avec intérêt que j'attends la réponse du Collège à ma question: « Quelle est la collaboration de la Ville dans ce domaine et quelles sont les propositions du Collège? »

Merci, Monsieur le Président.

M. le Bourgmestre. Vous avez terminé? Monsieur l'Echevin De Rons vous voudrez bien répondre.

M. l'Echevin De Rons. Voici, Mesdames et Messieurs, il est certain que la place de la Vieille Halle aux Blés est une des places les plus caractéristiques de la Ville de Bruxelles. Il s'agit d'un ensemble vraiment remarquable d'architecture du début du XVIIIe siècle.

En date du 18 mars 1963, comme vient de le rappeler M. Pellegrin, le Conseil communal a approuvé un plan particulier d'aménagement. Par ce plan, la Ville a, pour ce qui la concerne, clairement manifesté ses intentions de conserver et de restaurer les immeubles qui constituent l'îlot en direction de la rue de Villers et de la rue de Dinant.

En ce qui concerne l'îlot de la rue de l'Escalier et de la rue de l'Hôpital, nous avons approuvé des gabarits de la hauteur qui convient, soit un rez-de-chaussée et deux niveaux.

En ce qui concerne le troisième îlot, il s'est toujours posé un problème assez délicat étant donné qu'il s'agit là de terrains appartenant à l'autorité provinciale qui est en fait notre autorité normale de tutelle.

Il est exact que certains projets de reconstruction conçus par la Province ne répondaient pas du tout aux vœux de la Ville. Cette dernière estime, en effet, qu'il y a lieu de conserver à cette place son caractère fermé, ce qui est essentiel pour la préservation du site, car sans cela les bâtiments à restaurer perdraient leurs proportions et, par conséquent, leur valeur.

Quelle est la position de la Ville? Elle peut se résumer en deux points: 1) la Ville estime qu'il convient que ce complexe provincial ainsi que les constructions futures qui lui feront face soient conçues en une architecture, moderne sans doute mais non agressive, dont les volumes et les formes s'harmonisent avec les façades anciennes qui se trouvent en face; 2) la Ville désire que la Province maintienne les anciens alignements afin de conserver à cette place son périmètre d'origine.

Nous savons que le premier projet de la Province a été abandonné pour des raisons d'ordre financier. Je crois savoir qu'un nouveau projet est en gestation. Jusqu'à présent, nous ne sommes pas saisis de la moindre indication à cet égard.

Il est certain que les deux principes que je viens d'énoncer seront défendus par nos services d'Architecture et d'Urbanisme, et que nous sommes, à cet égard, entièrement d'accord avec le point de vue de la Ligue esthétique belge.

Quoi qu'il en soit, nous profiterons de votre intervention pour demander quelques informations complémentaires à la Province.

M. Pellegrin. Dans le bulletin que j'ai ici, la Ligue dit ceci: « La Ligue esthétique belge réétudiera avec la Province les nouveaux projets de l'aménagement de la Vieille Halle aux Blés, dans le but de réaliser une harmonisation ».

Pourquoi se limite-t-elle à la Province et ne s'adresse-t-elle pas à la Ville? C'est là qu'il faudrait que la Ville fasse une démarche pour pouvoir être mêlée à ce réexamen qui va se faire, maintenant, entre ces deux éléments: d'une part la Ligue esthétique belge et d'autre part la Province? La Ville a l'air d'être ignorée!

Je crois qu'il appartient au Collège de faire des démarches pour pouvoir être mêlé à cet examen.

C'était là le but de mon intervention.

M. l'Echevin De Rons. Mais, Monsieur Pellegrin, que la Ligue esthétique belge prenne contact avec l'auteur, soit la Province, me semble assez logique. Je suis néanmoins content de votre intervention en ce sens-ci, c'est que nous avons, à l'époque, émis le vœu auprès de la Province, mais elle n'en a pas tenu compte. Il semble donc qu'un nouveau projet soit en élaboration et nous profiterons de votre intervention pour demander maintenant une explication à la Province et essayer évidemment de l'influencer à agir dans le sens que le souhaitent, et la Ville de Bruxelles et la Ligue esthétique belge.

— *Het incident is gesloten.*

— *L'incident est clos.*

*
* *

M. Pierson. Je demande la parole, Monsieur le Bourgmestre.

M. le Bourgmestre. Je vous la donne.

M. Pierson. J'ai lu dans un journal du dimanche un article qui m'amène à vous demander quelques explications. Il s'est passé un incident assez grave, je crois, dans le centre de la Ville, samedi. Je n'ai, bien entendu, pas été témoin de ces événements, sinon je ne serais pas contraint de vous demander des explications. Mais l'auteur de l'article semble avoir été témoin des faits.

Je n'ai pas l'article sous les yeux, mais je me le rappelle suffisamment. Il dépeint dans une première partie une manifestation de jeunes qui ne semble pas avoir été particulièrement violente. Elle semblait, au contraire, assez inoffensive. On décrit une bande de jeunes garçons et de jeunes filles

tournant en rond place de Brouckere, autour d'un cercle blanc tracé à la craie en frappant dans les mains, le tout se passant assez gentiment jusqu'à l'arrivée de la police.

Et la seconde partie de l'article décrit avec précision cette intervention policière qui semble caractérisée par une extrême brutalité. Le rédacteur de l'article prétend avoir été témoin d'un passage à tabac derrière le monument que ne semblait donc pas justifier, je le répète, le caractère pacifique de la petite manifestation dont il s'agit et ce qui est grave, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est qu'une photographie, publiée par ce journal du dimanche, illustre de manière irréfutable la brutalité avec laquelle un jeune a été empoigné, la tête tirée en arrière par une prise de cheveux et le journaliste a vu que dans cette position on a donné des coups à ce jeune homme.

Il faut déplorer la brutalité de tous les côtés, particulièrement je crois, de la part de la police qui n'est tout de même pas là pour se faire la main dans des exercices publics, et qui a d'autres moyens de rétablir l'ordre lorsqu'on prétend que l'ordre est troublé.

Devant les précisions de cet article et la preuve visuelle de la photographie, j'ai tenu à vous demander, Monsieur le Président, quelques explications sur cet incident.

M. Van Geyt. Monsieur le Bourgmestre, depuis plusieurs semaines, j'ai été informé presque chaque dimanche du fait qu'une manifestation du genre de celle décrite par M. Pierson s'était déroulée en Ville et avait donné lieu à une intervention de la police bruxelloise.

Mais alors qu'au début, ces interventions semblent avoir été assez mesurées, de semaine en semaine, elles ont revêtu un caractère de plus en plus « énergique », au sens péjoratif du terme. C'est pourquoi, étant donné, d'une part, le caractère fort inoffensif de ces manifestations, et d'autre part, le fait que les brutalités policières peuvent être le meilleur moyen de donner, comment dirais-je, de provoquer des réactions qui ne sont vraiment pas celles que l'on doit souhaiter, je voudrais à mon tour émettre le souhait qu'il soit veillé à ce que l'attitude

de la police, à l'avenir, soit différente vis-à-vis de ce genre de manifestations un peu folkloriques.

M. le Bourgmestre. Voici, mes chers Collègues, depuis plusieurs semaines, chaque samedi, des provos — pour employer la terminologie actuelle — manifestent en ville, et notamment place de Brouckere. Bien entendu, ils n'ont jamais demandé d'autorisation, vous considérerez qu'il s'agit de jeux d'enfants, il me semble, par conséquent, qu'ils ne doivent pas demander d'autorisation ; peut-être que mon optique et celle de la police est différente, mais du moment qu'il y a certains rassemblements sur une place publique, qui ont une allure de manifestation, il faut demander l'autorisation préalable.

Ce qui aggrave la situation c'est que, à diverses reprises, et notamment il y a une quinzaine de jours, cette manifestation, ces jeux d'enfants, ont tout de même endommagé la fontaine et le même jour, tout au moins à la même époque, la police de Bruxelles a dû porter secours à un agent de Saint-Josse terrassé par les « enfants » en question et qui était frappé par eux.

Nous pouvons, si vous le souhaitez, vous communiquer la lettre de remerciements que la commune de Saint-Josse a adressée à la Ville pour son intervention.

Evidemment, lors de ces interventions, les provos qui proclament l'idée de la non-violence deviennent plutôt méchants. Ils disent que c'est de l'inertie, de la résistance passive, mais ce n'est pas, semble-t-il, tout à fait la réalité quoi qu'il en soit, parce qu'il y a certaines réactions violentes ; comment voulez-vous empêcher les policiers de se défendre, d'avoir peut-être à ce moment-là eux-mêmes des réactions qui sont moins pacifiques que l'on pourrait le souhaiter ?

Bien entendu, en ce qui concerne les événements de samedi dernier, qui ont été photographiés et auxquels vous donnez évidemment une interprétation selon votre convenance, il est prématuré de rendre responsable le service de Police. Comme dans tous les cas de ce genre, une enquête officielle est ouverte et nous aurons lors des résultats de cette enquête éventuellement à modifier notre position soit de mon côté, soit

du vôtre, mais en attendant je trouve qu'il ne faut pas dramatiser les choses.

Mais je voudrais très fermement vous dire, que, sous la réserve que je viens de faire, que si l'enquête devait démontrer quoi que ce soit, bien entendu les sanctions nécessaires seraient prises et je suppose que les autorités supérieures éventuellement, prendraient attitude, mais ce que je veux aussi affirmer très fermement enfin, en toute conviction, c'est qu'il ne peut en tout cas pas être question de laisser les provos ou quels qu'ils soient se méconduire ou commettre des violences, parce que nous risquons si nous faisons preuve de trop d'hésitation, de trop de patience, de nous trouver devant une situation très connue d'une de nos villes amies et que vous connaissez.

Dès lors, il est bien certain que nous prendrons toutes mesures utiles pour le maintien de la tranquillité publique, encore une fois sous réserve, bien entendu, en cas d'abus, de prendre des mesures que la situation comporte.

M. Pierson. Monsieur le Bourgmestre, je vous remercie de vos explications, j'admets parfaitement que la Ville veille à ce que des manifestations qu'elle n'a pas autorisées, ne se produisent pas.

Je vous donne un petit détail supplémentaire, j'aimerais qu'au cours de l'enquête, vous puissiez interroger, ou faire interroger le journaliste auteur de cet article qui semble en avoir été le témoin, depuis le début jusqu'à la fin, et qui précise ce que je n'ai pas fait tantôt qu'au moment de l'arrivée de la police, cette bande de jeunes provos s'est évidemment égaillée en tous sens et que le personnage photographié a été un retardataire qui courait peut-être moins vite que les autres et qui a été alors immédiatement attrapé par cinq ou six policiers.

Je crois, par conséquent, que lorsqu'il s'agit d'un seul individu isolé, il est difficile de parler de brutalités dans son chef, tout en blâmant bien entendu les brutalités au cours d'autres manifestations dont les intéressés auraient pu se rendre coupables. Je ne prends pas leur défense ici.

Ce que je déplore simplement, c'est que, lorsque la police, à cinq ou six hommes, peut arrêter aisément, sans brutalité, un manifestant qui enfreint les règles de la police...

M. le Bourgmestre. S'il se laisse arrêter.

M. Pierson. Oui, mais ce qu'il faut en tout cas donner comme instruction à la Police, c'est que lorsqu'elle est en nombre et qu'elle n'arrête qu'un individu isolé, elle s'abstienne des brutalités qui sont décrites dans cet article par un journaliste qui, jusqu'à preuve du contraire, est pour moi digne de foi, d'autant plus qu'il illustre ses affirmations par un document qui paraît assez irréfutable.

En tout cas, je vous remercie de bien vouloir tenir le Conseil communal au courant du résultat de l'enquête et nous pourrons, à ce moment, reviser nos jugements réciproques éventuellement.

M. le Bourgmestre. A mon sens, la photographie révèle qu'il est dans une position où on le maîtrise. Mais il ne se laisse probablement pas faire. Il a évidemment une réaction et je crois que c'est cela que la photo exprime. On ne peut en tirer à mon sens aucune conclusion, ni dans un sens, ni dans l'autre.

M. Van Geyt. Monsieur le Bourgmestre, je m'associe entièrement aux remarques faites par M. Pierson. Mais, puisque vous avez fait allusion à ce qui s'est passé dans une ville amie, je crois tout de même qu'il faut souligner que lors des débats tumultueux auxquels les événements d'Amsterdam ont donné lieu, jusqu'au sein du Parlement néerlandais, une des choses qui ont été soulignées, c'est justement que plus que toute autre chose, c'est la brutalité des réactions policières qui a donné au phénomène une ampleur que tout le monde a déplorée.

M. le Bourgmestre. Nous connaissons ce thème, Monsieur Van Geyt. Que vous le défendiez, d'accord. Occupons-nous de nos affaires, elles suffisent à notre bonheur.

— *Het incident is gesloten.*

— *L'incident est clos.*

*
* *

M. Van Geyt. J'avais demandé au début de la séance, Monsieur le Bourgmestre, s'il était exact que, à l'occasion de la suspension du travail d'une partie importante du personnel des communes de Belgique et du rassemblement qui a eu lieu au centre de la Ville avec des participants à cette action, venus de toutes les communes de l'agglomération, une délégation avait demandé à être reçue à l'Hôtel de Ville et qu'il n'avait pas été accédé à cette demande.

J'avais demandé également quelles étaient, le cas échéant, les raisons de ce refus et je saisis l'occasion pour ajouter ceci: étant donné que le mouvement a revêtu une certaine ampleur, qu'il est cependant assez difficile de mesurer exactement et que, comme cela se passe très souvent, les absences ont été soigneusement relevées dans certains services mais pas dans d'autres, le Collège ne croit-il pas qu'il serait sage, à cet égard, de faire en sorte que les choses se passent le mieux du monde et que soit adoptée — ne fût-ce que pour compenser dans une certaine mesure l'attitude « peu sociale » adoptée lors de cette demande d'audience — une attitude, disons compréhensive, en ce qui concerne les sanctions pécuniaires pour participation au mouvement?

M. le Bourgmestre. Il n'y a pas eu une demande d'audience, sauf une tentative, si vous le voulez. Ils se sont présentés et ils ont trouvé les portes fermées, car il est de règle, en ces circonstances, que les portes de l'Hôtel de Ville soient fermées. Et on leur a fait dire, par téléphone, je pense, qu'ils avaient à entrer en contact avec M. le Secrétaire.

M. le Secrétaire a dit: « Faites-nous parvenir le message et il sera transmis à son destinataire ». Ils auraient pu, par exemple, le remettre à la Permanence de Police, puisque celle-là était accessible, et quand M. le Commissaire en Chef s'est rendu Grand-Place pour éventuellement recevoir un document quelconque, il n'a plus trouvé personne.

M. Van Geyt. Il y avait de quoi!

M. le Bourgmestre. Comment, il y a de quoi? Il aurait fallu leur ouvrir toutes grandes les portes de l'Hôtel de Ville?

Ne pouvaient-ils pas le demander? Il n'y avait ni Echevin, ni Bourgmestre à l'Hôtel de Ville à ce moment-là. S'ils y avaient mis un peu de bonne volonté, ils auraient fait parvenir leur message ou bien ils auraient pu, la veille, songer qu'ils souhaitaient le remettre à un membre du Collège. Ils n'ont peut-être pas mis beaucoup de bonne volonté à trouver quelqu'un, finalement, c'est peut-être cela la solution.

M. Van Geyt. C'était peut-être réciproque!

M. le Bourgmestre. Mettons que ce soit réciproque, mais alors si eux ont cette position-là, nous pouvons avoir la même.

La séance publique est levée.

— De notulen van de zitting van 16 november 1966 worden goedgekeurd daar er geen enkel bezwaar werd ingebracht.

— Le procès-verbal de la séance du 16 novembre 1966, est approuvé, aucune observation n'ayant été présentée.

— De openbare zitting wordt opgeheven te 19 uur 30.

— La séance publique est levée à 19 heures 30.

— De Raad zetelt daarna met gesloten deuren; hij gaat uiteen te 19 uur 45.

— Le Conseil se constitue en comité secret; il se sépare à 19 heures 45.

MET GESLOTEN DEUREN
COMITE SECRET

De Raad keurt de volgende bestekken van aanbiedingen goed:

Sport.

1) Gebouw der baden en Sporthuis in het 2e distrikt.

Kunstzaken.

2) Huizen van de Grote Markt. — Vernieuwing van de vaandels.

Le Conseil approuve les cahiers de charges spécifiés ci-après et relatifs à des adjudications:

Sports.

1) Bâtiment des bains et Maison de sports au 2e district.

Beaux-Arts.

2) Maisons de la Grand-Place. — Renouvellement des drapeaux.

—

De Raad stelt de wedde van sommige politieofficieren vast.

Le Conseil fixe le traitement de divers officiers de Police.

—

Il refuse une demande d'augmentation du charroi d'une entreprise de taxis non concédés.

—

Il approuve les documents de base d'adjudication remaniés, relatifs au Bâtiment des bains et à la Maison de sports à édifier au 2e district.

—

Il accepte la démission offerte par Mme Madeleine Mouradoglou-Smekens de ses fonctions d'institutrice gardienne.

—

Il décide de considérer comme démissionnaires de leurs fonctions d'institutrice gardienne, Mmes Yvonne Nicolaï-Gérard et Monique Van Buggenhout-Content.

—

Il décide de considérer comme démissionnaires de leurs fonctions

1) M. Michel Chailly, instituteur provisoire;

2) M. Jean-Claude Nédelec, instituteur provisoire et surveillant de déjeuner.

—

Il accepte la démission offerte par:

1) M. Maurice Frère, de ses fonctions de chargé de cours à l'Institut supérieur de Commerce;

2) M. Daniel Peymans, secrétaire aux établissements d'enseignement moyen.

—

Il accepte la démission offerte par:

1) M. Emile Guns, instituteur primaire et surveillant d'étude;
2) M. Sylvain Arend, chargé de cours à l'Ecole Industrielle;
3) M. Robert Beernaert, professeur à l'Institut commercial Léon Lepage;
4) M. Charles Jacobs, chargé de cours à l'Ecole de la Chaussure.

Il autorise les prénommés à porter le titre honorifique de leurs fonctions.

—

Il accepte la démission offerte par:

1) M. Gaston De Grom, chargé de cours à l'Ecole de Reliure et Dorure d'Art;
2) M. Julien Jacques, professeur de dessin aux écoles techniques (jour et soir).

Il autorise les prénommés à porter le titre honorifique de leurs fonctions.

—

Il nomme M. Jean Buggenhout, à titre provisoire, en qualité de professeur d'éducation physique.

—

Il nomme MM. Jacques Barbé et Gustave Sallustin, à titre provisoire, aux fonctions de chargé de cours aux établissements d'enseignement du soir.

—

Il nomme Mme Anne-Marie Dusart-Devignon, à titre provisoire, aux fonctions de professeur aux établissements d'enseignement du jour.

—

Il nomme M. Roger Develer, à titre définitif, en qualité de professeur d'éducation physique aux établissements d'enseignement du jour.

—

Il nomme, à titre définitif:

1) M. Roger De Braekeleer, en qualité de chargé de cours;
2) MM. Jean Dewispelaere et Robert Frère, en qualité de professeur;
3) Mme Maggy Baudewyns-Wevelbergh, en qualité de surveillante-éducatrice (secrétaire) aux établissements d'enseignement du jour.

—

Il décide de maintenir dans la position de disponibilité, pour cause de mission, pendant une période d'un an, Mme Léa Simon-Papyn, professeur à l'Ecole normale Emile André.

—

Il décide de supprimer le traitement de Mme Jacqueline Caufriez-Baten, chargée de cours aux Cours de Coupe, Modes et Dessin professionnel.

—

Il accepte la démission offerte par M. Edouard De Hertogh de ses fonctions de membre délégué des parents, au Comité scolaire de l'Ecole primaire nº 26.

—

Il nomme en qualité de membre effectif du Comité scolaire:

1) de l'Ecole gardienne nº 30, Mme Marie-José Leroy-Roelants;

2) de l'Ecole primaire nº 30, M. Joseph Niclot.

—

Il approuve le principe d'une dépense, pour frais d'appropriation d'une maison rue aux Choux, 46/46A, devant héberger provisoirement les enfants fréquentant le groupe scolaire de l'Ecole primaire 5/18.

—

Il approuve le principe d'une dépense, pour acquisition de matériel subsidiable destiné à l'Ecole normale Charles Buls et désigne les firmes comme adjudicataires de la dite fourniture.

—

Il décide de confier au Service communal de Belgique, l'étude de l'incinération des immondices de la Ville et approuve la dépense y relative.

—

Il approuve la dépense relative à la fourniture de 1.000 tonnes de sel, par appel d'offres restreint, au Service de la Propreté publique et des Transports.

—

De Raad verleent machtiging aan het College om tegen verschillende personen in rechten te treden.

Le Conseil autorise le Collège à ester en justice contre divers.

—

De Raad keurt de aanbestedingen goed die door de Commissie van Openbare Onderstand werden gedaan aangaande:

1) de levering van chocolade en cacao (jaar 1967) aan het Hoofdbestuur;

2) het bouwen van nieuwe lokalen en het leveren van metalen meubelen aan het Brugmannziekenhuis;

—

Le Conseil approuve les adjudications auxquelles il a été procédé par la Commission d'Assistance publique pour ses divers établissements hospitaliers:

1) fourniture de 911,4 tonnes de charbons domestiques à l'Administration centrale;

2) fourniture d'imprimés sur papier N.C.R. à l'Administration centrale;

3) fourniture de denrées alimentaires pour 1967 à l'Administration centrale;

4) équipement du laboratoire préfabriqué à l'Hôpital Saint-Pierre;

5) fourniture d'un microtome à l'Hôpital Saint-Pierre;

6) fourniture de 2 tables genre gynécologique à l'Hôpital Saint-Pierre;

7) fourniture de matériel médical à l'Hôpital Saint-Pierre;

8) fourniture de matériel médical à l'Hôpital Brugmann;

9) fourniture de matériel médical à l'Institut de Psychiatrie;

10) cloisonnement d'un local infirmerie au Refuge des Ursulines;

11) exécution de travaux de peinture au Refuge des Ursulines;

12) fourniture d'appareils du type ménager aux divers établissements.

—

Il approuve la délibération de la Commission d'Assistance publique portant réorganisation du service médical et du service de garde de nuit de la Fondation de Latour de Freins.

—

Il approuve la délibération de la Commission d'Assistance publique portant création de deux places d'assistant part-time et d'une place d'adjoint part-time à l'Hôpital Brugmann.

—

Il approuve les délibérations de la Commission d'Assistance publique portant création aux divers établissements:

1) du grade de premier adjoint full-time dans la hiérarchie médicale hospitalière;

2) d'une place de premier adjoint full-time au service d'ophtalmologie des hôpitaux Saint-Pierre et Brugmann.

—

De Raad brengt een gunstig advies uit over de beslissing van de Commissie van Openbare Onderstand houdende verhuring van een perceel gelegen te Sint-Stevens-Woluwe.

—

M. Pire développe la question suivante:

« La « prime pour bilinguisme » est en fait, une reconnaissance implicite de la légitimité de la parité des rôles linguistiques à Bruxelles.

Etape sournoise et inadmissible dans la tentative de germanisation de la Ville de tendance indiscutablement francophone. Elle est d'autre part une cause d'agitation.

Je propose, dans un but d'apaisement et de logique, l'abrogation de l'allocation en question ».

M. le Bourgmestre répond.

VILLE DE BRUXELLES

STAD BRUSSEL

BULLETIN COMMUNAL
GEMEENTEBLAD

Année — Jaargang
1966

N. 25

CONSEIL COMMUNAL — GEMEENTERAAD

Séance du — Zitting van
25-11-1966.

PRESIDENT — VOORZITTER

M.-de heer Lucien COOREMANS,
Bourgmestre — Burgemeester.

— La séance est ouverte à 16 heures 55.
— De zitting wordt geopend te 16 uur 55.

Présents-Zijn aanwezig: M.-de heer Cooremans, *Bourgmestre - Burgemeester;* MM.-de heren De Rons, Morelle, Van Halteren, Jonckheere, *Echevins - Schepenen;* MM.-de heren

Thielemans, De Boeck, De Grauw, Mme-Mevr. Cristolovean, MM.-de heren Deschuyffeleer, Pierson, Brouhon, De Greef, C., Mergam, Janssens, Mme-Mevr. Avella, MM.-de heren Creyelman, Pellegrin, Brynaert, Vande Broeck, Schouppe, Van Geyt, Pire, Deconinck, Musin, Cousin, Cabuy, Klein, Van Cutsem, Mme-Mevr. Servaes, M.-de heer Vandekerckhoven, *Conseillers - Raadsleden;* M.-de heer Brichet, *Secrétaire - Secretaris.*

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre 1966 est déposé sur le bureau à 16 heures.

De notulen van de zitting van 21 november 1966 zijn ter tafel neergelegd te 16 uur.

M. le Secrétaire donne lecture des décisions qui ont été prises dans la dite séance.

De heer Secretaris leest de beslissingen voor die in de vorige zitting werden genomen.

Le Conseil aborde son ordre du jour.

De Raad gaat over tot de orde van de dag.

COMITE SECRET
MET GESLOTEN DEUREN

Le Conseil approuve le cahier des charges spécifié ci-après et relatif à une adjudication:

— Nettoyage des vitrages à exécuter dans les bâtiments communaux du domaine public pendant l'année 1967.

De Raad keurt volgend bestek van aanbesteding goed:

— Reiniging der ruiten in de gemeentegebouwen van het openbaar domein gedurende het jaar 1967.

—

Le Conseil autorise l'acquisition à l'amiable, pour cause d'utilité publique, d'une maison sise rue du Peuple, 18/20/22.

—

Il approuve le décompte final et le report de la date d'expiration du délai des travaux de constructions préfabriquées, rue Félix Sterckx.

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre 1966, est approuvé, aucune observation n'ayant été présentée.

De notulen van de zitting van 21 november 1966 worden goedgekeurd daar er geen enkel bezwaar werd ingebracht.

— Le Conseil se sépare à 17 heures 10.

— De Raad gaat uiteen te 17 uur 10.